



Association des directions des Cycles d'Orientation (ADCO)-Association des Directeurs d'École Primaire (ADEP)-Association suisse des médecins assistants et chefs de clinique, section fribourgeoise (ASMAF)-Association des agents des services publics de l'Etat de Fribourg (AASP)-Association fribourgeoise des conseillers en orientation (AFCO)-Association fribourgeoise de l'enseignement professionnel (AFEP)-Association Fribourgeoise des Professeurs de l'Enseignement Secondaire Supérieur (AFPSS)-Association de la gendarmerie fribourgeoise (AGF)-Association des Maîtres du Cycle d'Orientation Fribourgeois Francophone (AMCOFF)-Association des professeurs du conservatoire (APCF)-Association de personnels des hautes écoles fribourgeoises et hautes écoles pédagogique (APHEF-HES-SO)-Service de l'enseignement obligatoire de langue française-Association du personnel de la police de sûreté (APPS)-Association du personnel administratif et technique de l'université (APU / VPU)-Section fribourgeoise de l'association suisse des infirmiers et infirmières (ASI)-Fédération des associations fribourgeoises d'enseignants (FAFE)-Société Pédagogique Fribourgeoise Francophone (SPFF)-Freiburger LogopädlInnenverband (FLV)-Groupement des cantonniers des autoroutes et des routes cantonales-Groupement des Cantonniers des routes nationales-Groupement des inspecteurs / inspectrices et des conseillers / conseillères pédagogique du canton de Fribourg-Lehrerinnen und Lehrer Deutschfreiburg (LDF)-Association du personnel forestier fribourgeois / Freiburger Forstpersonal (APFF/FFP)-Association Fribourgeoise des Contrôleurs des Viandes non Vétérinaires (AFCVNV)

## Résolution no 1

# Assemblée des délégués de la FEDE du 23 novembre 2022

## Résolution pour des investissements responsables

La FEDE a pour mission de défendre les intérêts de ses membres et du personnel de l'Etat de Fribourg. Avec 4 délégués la FEDE gère la caisse de pension des employés de l'Etat. A ce titre elle assume ses responsabilités et celles incombant à la caisse, de gérer au mieux les avoirs.

La FEDE est consciente du devoir fiduciaire dévolu au comité de la caisse, lui enjoignant de dégager les rendements nécessaires au paiement des rentes projetées. Cependant, consciente de sa responsabilité sociétale, la FEDE ne peut ignorer la nécessité de tout faire pour assurer un développement durable de la planète en tenant compte de ses responsabilités de préserver l'environnement et d'œuvrer pour une justice sociale indispensable à une gestion durable de notre société. La FEDE demande au comité de la Caisse de se donner les moyens d'une politique ambitieuse dans ces domaines et s'adjoindre les compétences nécessaires pour y arriver. Dès lors l'assemblée demande à la caisse de se fixer des objectifs à la hauteur de la situation actuelle.

En termes de placements mobiliers et immobiliers la FEDE demande :

- De renoncer à tout placement dans le charbon d'ici le 31 décembre 2025
- De diminuer de 50% les émissions carbone de son portefeuille pour 2030 et arriver au zéro carbone en 2040
- D'exclure dès 2025 les entreprises actives dans les énergies fossiles qui ne se seront pas fixées des objectifs de réduction des émissions de GES validés par la « Science Based Targets initiative » (SBTi) dès 2025.
- D'intégrer dans la charte au moins 10 critères de développements de l'ONU ODD d'ici 2030
- De signer l'initiative « NET ZERO ASSET OWNER » NZAO concernant le contrôle de la production des gaz à effet de serre émis par les entreprises dans lesquelles la caisse investit
- De réduire l'impact climatique du portefeuille en immobilier direct
- De réduire les émissions de gaz à effet de serre de l'ensemble des bâtiments de son parc immobilier, selon les objectifs intermédiaires suivants :
  - Objectif 2025 - 10%
  - Objectif 2030 - 30%
  - Objectif 2050 - neutralité carbone

Ainsi votée le 23 novembre 2022